

Votre trajet domicile-travail en covoiturage avec Klaxit

#051 - Jeudi 21 septembre 2023



Rendre plus verts et agréables vos trajets domicile-travail, c'est la mission que s'est donnée la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) en déployant sur son territoire l'application Klaxit qui facilite le co-voiturage. Quelques explications s'imposent pour faire de vous les prochains inscrits sur la plateforme !

Covoiturez, rentabilisez vos trajets du quotidien et engagez vous en faveur d'une mobilité plus douce, c'est ce que propose désormais CAP Cotentin avec l'application Klaxit.

Comment ça marche ?

À compter du mercredi 27 septembre, munissez-vous de votre smartphone pour installer l'application Klaxit.

Lors de votre inscription, plusieurs informations vous seront demandées, dont votre lieu de travail. Une fois ces informations renseignées, vous serez prêts à covoiturer !

Côté passager : l'application Klaxit offre les 20 premiers trajets si le départ et l'arrivée se situent dans la CAC. Au-delà, le prix sera de 0,50€ par trajet, quelle que soit la distance.

Si vous disposez d'un abonnement annuel Cap Cotentin, le service devient totalement gratuit, qu'importe la distance parcourue.

Côté conducteur : vous bénéficiez d'une rémunération de 2€ par passager transporté (3 maximum) et pour les trajets dont le départ et l'arrivée auront lieu dans la CAC, de 2 à 20 kilomètres.

Si la distance est plus longue, de 20 à 40 kilomètres, vous recevez 0,10€ par kilomètre supplémentaire dans la limite de 4€ par trajet et par passager.

Vous pouvez gagner jusqu'à 120€/mois en covoiturant régulièrement.

L'application Klaxit a fixé la limite de deux allers-retours par jour.

À savoir qu'une garantie existe si aucun conducteur n'est disponible. Vous bénéficierez de 50€ de trajet financés par Klaxit afin de rentrer chez vous en taxi.

Votre engagement récompensé !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le gouvernement français a lancé le « Plan Covoiturage », pour inciter les automobilistes à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens via une prime de 100€. Une initiative soutenue par Klaxit qui propose le « Bonus Covoit' » d'une même valeur.

Celle-ci sera versée progressivement : 25€ au premier covoiturage et 75€ au dixième, dans un délai de trois mois à compter du premier trajet. Pour l'obtenir, rien de plus simple :

- inscrivez-vous sur l'application en tant que conducteur ;
- réalisez votre premier trajet en tant que conducteur.

Plus qu'un gain de temps, l'application Klaxit vous permet de passer un trajet en bonne compagnie en agissant pour la planète et en réduisant l'émission de gaz à effet de serre.

